



Monsieur Christophe CASTANER  
Ministre de l'Intérieur  
Hôtel de Beauvau  
1 Place Beauvau  
75800 PARIS Cedex 8

Paris, le 17 juin 2020

**JEAN-NOËL  
CARDOUX**

Objet : Difficultés d'application du système d'information sur les armes

SENATEUR DU LOIRET

---

PRESIDENT DE LA  
MECSS

*MISSION D'EVALUATION  
ET DE CONTROLE DE  
LA SECURITE SOCIALE*

---

MEMBRE DE LA  
COMMISSION DES  
AFFAIRES SOCIALES

---

PRESIDENT DU  
GROUPE D'ETUDES  
CHASSE ET PECHE  
DU SENAT

Monsieur le Ministre,

Le groupe d'études Chasse et Pêche du sénat a récemment auditionné la Chambre Syndicale Nationale des Fabricants et Distributeurs d'Armes, Munitions, Equipements et Accessoires pour la Chasse et le Tir Sportif (SNAFAM).

Ce syndicat, regroupant les professionnels de la filière, nous a fait part de son inquiétude à propos de la mise en œuvre, entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2020, du Livre de police numérique (LPN) dans le cadre du service d'information sur les armes (SIA), en pleine période de chasse et donc pendant la « haute saison » pour les armuriers.

En effet, l'ouverture du LPN au 1<sup>er</sup> octobre 2020, sans période transitoire permettant aux armuriers de créer les immatriculations, posent des difficultés techniques et pratiques. Il convient tout d'abord d'accompagner les détaillants, souvent des artisans, qui ne sont pas familiers avec l'informatique. Ensuite, ce nouveau dispositif emporte d'importantes conséquences et sera lourd à gérer dans sa première période de déploiement. Ainsi, une arme non immatriculée au 1<sup>er</sup> octobre ne pourra plus être vendue. L'ensemble des armes devront être enregistrées au SIA avant le 31 décembre 2020 et les armuriers auront la charge de créer les comptes SIA de chaque client. La gestion instantanée de ce flux sera difficile à mettre en œuvre pour les armuriers d'autant qu'aux armes neuves s'ajouteront toutes les armes



confiées pour réparation ou vendues dans le cadre du marché de l'occasion.

Afin d'assurer l'application de cette réforme d'intérêt public soutenue par la profession dans les meilleures conditions, il est souhaitable de s'appuyer sur la bonne volonté des armuriers. Ces professionnels de proximité et de confiance auront d'ailleurs un rôle essentiel de pédagogie auprès de l'ensemble des détenteurs lors de l'ouverture du portail aux particuliers qui sera effective dans quelques mois.

Il serait donc pragmatique, en concertation avec les opérateurs, de reporter le lancement de ce dispositif à janvier 2021, avec une fin d'immatriculation des stocks au 31 mars 2021.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Jean-Noël CARDOUX